



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de procurations : 23

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Céline RABUT	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Hana WALIDI-ALAOUI
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : PREAMBULE

Création d'un outil numérique permettant d'assurer le management des transitions sur le territoire métropolitain - Programme d'Organisation et de Management des actions de la transition Par les Outils Numériques

Le Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole s'appuie sur 3 axes stratégiques : atténuer, s'adapter et coopérer.

Ces choix stratégiques placent la coopération au centre de la mise en œuvre opérationnelle des projets d'atténuation et des projets d'adaptation.

La nécessité de coopérer, la complexité et l'envergure des objectifs économiques, environnementaux et sociaux nécessitent une approche méthodologique pour assurer une coordination efficace.

Cette méthodologie est essentielle pour structurer la mise en place des actions, optimiser les ressources et garantir une amélioration continue dans l'action.

Aussi, la complexité des sujets à traiter et la prise en compte des interdépendances entre de multiples parties prenantes nécessite une approche de travail systémique, collaborative et agile, qui suppose de dépasser les logiques de gestion en silos et de favoriser une culture commune de la donnée, du pilotage et du suivi partagé.

Dans ce contexte, l'usage du numérique, et de ses outils, est un levier incontournable pour accompagner efficacement le management systémique des transitions. En permettant une gestion systémique des enjeux environnementaux, l'organisation d'une gouvernance collaborative et une meilleure analyse des données, mais aussi en rendant visibles les interdépendances entre les acteurs, le recours au numérique doit permettre de créer une dynamique collective autour des objectifs, de renforcer l'efficacité des politiques publiques, et de favoriser à la résilience du territoire.

Pour renforcer le leadership de Dijon en Europe dans le secteur des villes intelligentes et connectées et engagées dans le portage de la transition climat et biodiversité, Dijon métropole entend ainsi recourir au numérique pour piloter la transition climat et biodiversité pour :

- Mobiliser un système d'acteurs à l'échelle du territoire et faciliter la coopération
- Inciter à la création de nouvelles solutions, en partageant les données et informations pertinentes
- Accompagner, structurer et coordonner les actions et les projets
- Conforter les capacités de pilotage et d'influence de la collectivité pour potentialiser et réaliser la transition du territoire
- Assurer le lien et la cohérence entre les outils de pilotage et de suivi des différents acteurs impliqués dans la transition du territoire
- Assurer une diffusion des informations, la mise en disponibilité des données communes, leur mise en valeur et leur partage entre les acteurs
- Faciliter le pilotage des politiques publiques, accompagner le suivi des objectifs votés dans le plan climat et biodiversité, et valoriser les contributions des projets menés
- Apporter des éléments stratégiques aux différents contributeurs de projets (services et acteurs du territoire)
- Permettre le pilotage de la stratégie et sa formalisation pour répondre aux besoins de tous les contributeurs et utilisateurs de l'outil
- Faciliter la mise en œuvre des projets qui répondent à un ou plusieurs objectifs identifiés dans les Fiches Actions du Plan Climat et Biodiversité.

Pour ce faire, Dijon métropole souhaite se doter d'un Programme d'Organisation et de Management des actions de la transition Par les Outils Numériques – appelé le programme POMPON - pour concevoir, développer, et mettre en œuvre les moyens numériques nécessaires à la gouvernance et à l'ingénierie de management des transitions sur le territoire.

POMPON a pour objectif de structurer et soutenir la coordination opérationnelle entre les différents niveaux d'actions, en articulant stratégie et planification avec la mise en œuvre concrète des projets, en apportant de la lisibilité sur la contribution collective des projets.
Ce programme s'appuie sur un cas d'usage précis : le pilotage des fiches actions du Plan Climat et Biodiversité.

En s'appuyant sur les Fiches Actions du Plan Climat et Biodiversité, et afin de pouvoir piloter et suivre les actions de la transition sur le territoire, le système de management des transitions de la Collectivité et du Territoire permettra :

- D'assurer le suivi et l'évaluation des Fiches Actions
- D'assurer le suivi et l'évaluation des résultats
- D'assurer le suivi du Plan Investissement territorial
- D'assurer le pilotage des portefeuilles de projets
- D'assurer le suivi de la gouvernance interne et externe
- D'assurer le suivi du Plan de réduction des risques

Il est envisagé deux étapes de travail pour le développement de l'outil numérique :

Etape 1 : réalisation d'une « Preuve de Concept » de 2025 à 2026 prévoyant :

- Cadrage du projet, accompagnement à l'expression finalisée des besoins
- Ateliers fonctionnels (définition modules, affichages, etc.)
- Développement
- Mise en production, accompagnement à l'exploitation et au retour d'expérience

Etape 2 : aboutissement d'un « prototype » sur la base du retour d'expérience de la « Preuve de Concept » de 2026 à 2027 prévoyant :

- Retour expérience et rédaction spécifications fonctionnelles du Prototype
- Développement des mises à jour, livraison Prototype et mise en production

Ce processus de développement progressif permet de tester les usages, de consolider les besoins réels des services et d'intégrer les retours d'expérience dans une logique d'amélioration continue.

Le montant prévisionnel de l'investissement est de 130 000 € TTC.

Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces opérations, notamment auprès de l'Europe, au titre de la fiche action E gouvernance de la priorité 2 « innovation numérique » du FEDER FSE+ de la Région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de création d'un outil numérique permettant d'assurer le management des transitions sur le territoire métropolitain ;
- **d'arrêter** son montant estimatif à 130 000 € TTC;
- **de dire** que les crédits seront inscrits sur les budgets de Dijon Métropole au titre des exercices budgétaires 2025 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces opérations, notamment auprès de l'Europe, au titre de la fiche action E gouvernance de la priorité 2 « innovation numérique » du FEDER FSE+ de Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

SCRUTIN

POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 23 PROCURATION(S)